

# FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION



## Assemblée Générale du 23 au 24 juin 2021

## A retourner impérativement avant le 10 avril 2021

à : DTT 69 ASCE 69 – AG 2021 165 rue Garibaldi - CS 33862 69401 LYON Cedex 03

ASCE n°		I	Région :	
NOM:		P	rénom :	
Adresse administrative :				
Tél:	courriel:			
Participera à l'assemblée g	générale 2021 er	n tant que :		
FNASCE □	ASCE □	n°	Autre 🗆	I
Moyen de transport : vo	iture 🗖	train 🗆	avion	
Arrivée en <b>voiture</b> prévue l	.e :	à	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Arrivée <b>en train</b> en gare SN en : gare de Perrache O Départ <b>en train</b> en gare SN en : gare de Perrache O	gare de Part Di CF pré	ieu O gare TGV Sa vu le :	int Exupéy O à	
Arrivée <b>en avion</b> à l'aéropor Départ <b>en avion à</b> l'aéroport	<u> </u>			
L'accueil des participants, à		se fera à partir de 16l Camus – 1 rue Marys	*	•
Personne à mobilité réduite				
Intolérance Alimentaire		SI OUI laquelle		

Compte tenu du contexte sanitaire tous les participants seront hébergés en chambre individuelle



## FICHE DE RÉSERVATION DE L'HÉBERGEMENT



Le montant demandé est un forfait obligatoire comprenant l'hébergement, la restauration, les pauses café matin et après-midi, les animations. Il comprend un montant forfaitaire pour la mise à disposition d'une chambre individuelle.

#### Pour la FNASCE

Séjour	Chambre single
Du lundi soir 21 juin 2021 au dîner au vendredi 25 juin 2021 au petit-déjeuner	460,00 €

#### Pour les mandatés :

Séjour	Chambre single
Du mardi 22 juin 2021 au dîner au vendredi 25 juin 2021 au petit-déjeuner	345,00 €

### Montant total de la participation : €

- Règlement par chèque à l'ordre de : ASCE 69 AG 2021, ou par
- Virement : Banque Société Générale : FR76 3000 3011 7400 0372 6319 789 BIC : SOGEFRPP

#### Clause de renoncement

- \* Un remboursement total sera accordé pour toute demande d'annulation intervenant avant le 30 avril 2021.
- \* Un remboursement correspondant à 50 % du montant de l'inscription sera accordé pour toute demande d'annulation intervenant avant le 21 mai 2021.
- \* Aucun remboursement ne sera accordé après le 21 mai 2021, en cas d'annulation du séjour ou de modifications de réservation.
- \* Aucun remboursement ne sera accordé pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.
- \* Toute modification de réservation non confirmée par courrier ou mail ne pourra être validée.

#### AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussigné(e)	, accorde à la FNASCE
la permission de publier les photographies qui seror	nt prises de ma personne, à l'occasion de l'assemblée
générale à Bron les 23 et 24 juin 2021.	
Ces images pourront être exploitées sur le site.	
Je reconnais aussi avoir pris connaissance des disp	ositions générales et en accepte le contenu.
Fait à	Le
Oualité du signataire :	Signature